

Les installations agricoles en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire conserve un fort dynamisme pour installer de nouveaux agriculteurs, mais l'enjeu du renouvellement des générations est prégnant. En 2019, 1 047 installations aidées et non aidées sont dénombrées dans la région. Après plusieurs années de progression, le nombre d'installations s'oriente à la baisse en 2018 et 2019, cependant le nombre d'installations aidées augmente. Le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée sont au coude à coude en nombre d'installations devant les départements mayennais et sarthois.

En moyenne sur les cinq dernières années, 70 % des installés ont moins de 40 ans. Et parmi les moins de 40 ans, les deux tiers se sont installés avec les aides. Les femmes représentent un tiers des installés et seulement 18 % des installations aidées : elles s'installent plus tard que les hommes et davantage sans les aides. L'évolution des politiques d'aides à l'installation a joué un rôle important pour l'installation des jeunes, en élargissant au fil des années les publics visés.

L'objet de cette note est de dresser des repères sur les installations dans notre région. Différents thèmes sont abordés : l'évolution des installations, les installations aidées et non aidées, les orientations de production, les femmes parmi les installés, les installations en agriculture biologique.

Définition, sources, champ et limites de l'étude

Définition « installation agricole » : devenir pour la première fois chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société. L'installation peut se réaliser à titre principal, c'est-à-dire quand le revenu agricole est au moins égal à 50 % de son revenu professionnel global, ou à titre secondaire.

Les chiffres sont issus de **deux sources** :

- Les données relatives aux installations aidées : source Services Transmission Installation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (Services TI CA PdL). Elles ne concernent que les installations aidées par DJA (Dotation Jeune Agriculteur).
- Les données relatives à l'ensemble des installations (=inscriptions nouvelles au fichier exploitant de la MSA) : source MSA.

Les nouvelles inscriptions au fichier de la MSA, sont comptabilisées sans les transferts entre époux et sans les cotisants de solidarité. Les changements de statut et d'orientation de production ne sont pas considérés comme des installations.

Les critères de définition de l'exploitant agricole ont été modifiés en 2015 par la loi d'avenir (LAAAF). Désormais, un non salarié agricole est affilié en qualité de chef d'exploitation agricole s'il met en valeur une exploitation au moins égale à une SMA (superficie minimum d'assujettissement) ou a une activité agricole de 1 200 h minimum de travail par an. Les cotisants de solidarité (activité agricole, entre un quart et une SMA, ou entre 150 heures/an et 1 200 heures/an) non retraités dont les revenus professionnels agricoles annuels sont supérieurs ou

égaux à 800 SMIC horaire (soit > à 8 024 € en 2019) sont dorénavant affiliés en qualité de chef d'exploitation agricole.

Les domaines d'activité retenus comme relevant du champ de l'agriculture sont : maraîchage, floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, grandes cultures, viticulture, autres cultures spécialisées, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins-caprins, porcins, équins, volailles-lapins, polyculture-polyélevage, autres élevages. Ces champs sont plus restreints que ceux couverts par la DJA et la MSA.

La méthode de classification

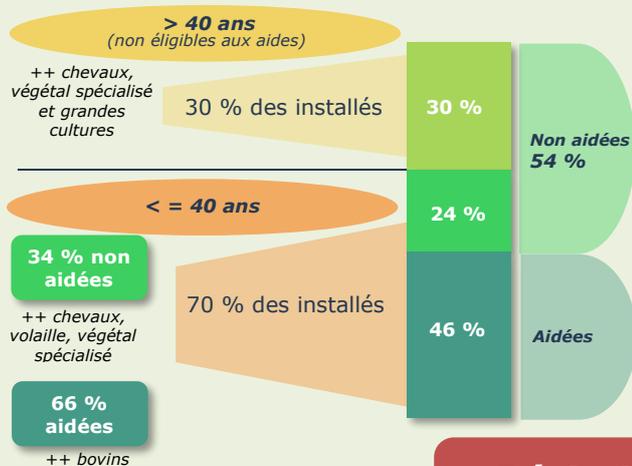
Les exploitations inscrites à la MSA sont classées par ATEXA (=orientation de production principale). C'est l'exploitant qui classe son exploitation dans l'ATEXA qu'il considère la plus appropriée. Pour les données installations aidées, c'est le conseiller qui classe l'exploitation selon la ou les productions dominantes. La dénomination des domaines d'activité pour les installations aidées est sensiblement différente de celle de la MSA : les catégories « polyculture-polyélevage » et « bovins mixtes » n'apparaissent pas pour les installations aidées et le détail est moindre en végétal spécialisé. Par contre, les ovins et les caprins sont regroupés pour l'ensemble des installés, alors qu'ils sont distincts pour les installations aidées ; de même pour les volailles et les lapins.

A lire également :

- **Les cessations d'activité agricole en Pays de la Loire (2005-19)**

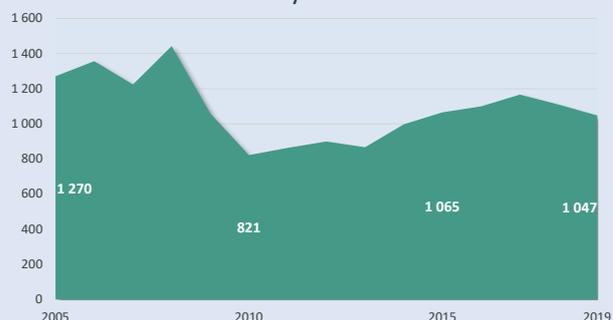
Les installations en quelques chiffres

Installations aidées et non aidées



Evolution des installations

Evolution de l'ensemble des installations en Pays de la Loire

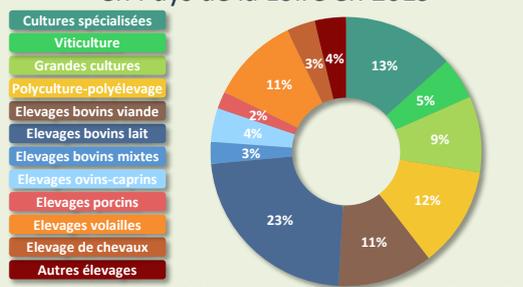


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

Période 2015-19
5 485 installations

Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire en 2019



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

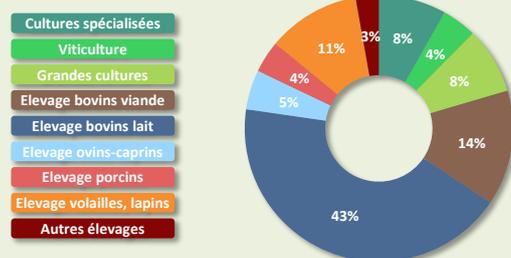
Les femmes

- 33 % des installés
- 18 % des installations aidées
- 48 % ont plus de 40 ans
- Parmi les installations féminines de moins de 40 ans, 52 % sont non aidées (30 % pour les hommes)

Les femmes s'installent plus tard, davantage en productions animales, souvent sans les aides

Orientation de production

Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire



PEP CA PdL d'après données PIT CA PdL

Les orientations de production des installés reflètent l'agriculture régionale : une prédominance du lait mais aussi une grande diversité de production

L'année 2019

En chiffres :

- 1 047 installations dont 522 aidées sur le périmètre des champs analysés dans la note¹ (555 installations aidées au total).
- 69 % d'aidées parmi les moins de 40 ans.
- 28 % des installés ont plus de 40 ans.
- 44 % des installations réalisées en individuel, 30 % en GAEC, 16 % en EARL.
- 23 % en bovins lait, 13 % cultures spécialisées, 12 % en polyculture élevage, 11 % en bovins viande, 11 % en volaille.
- 32 % des installations sont féminines (19 % parmi les aidées).

En bref :

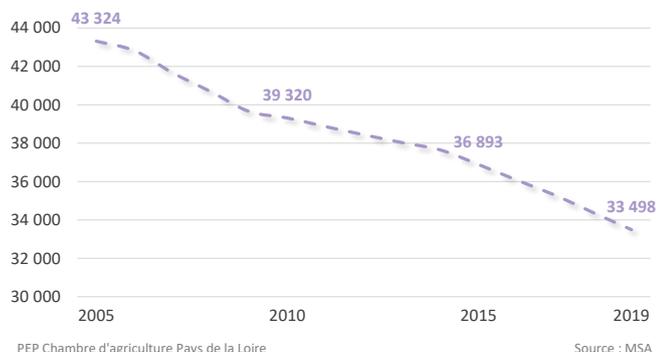
- Recul des installations totales en 2018 et 2019 mais progression des installations aidées.
- Progression du statut individuel, devenu largement majoritaire en 2018 et 2019.

¹ Cf. méthodologie en page 1

La démographie des chefs d'exploitations et des coexploitants agricoles

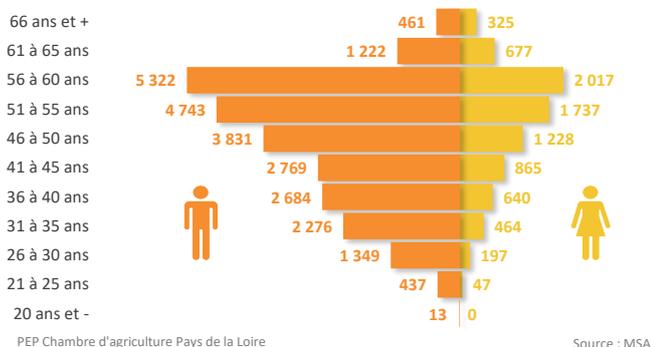
La région des Pays de la Loire compte 33 500 chefs d'exploitation et coexploitants agricoles en 2019 dans 22 500 exploitations agricoles (hors cotisants de solidarité).

Evolution du nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants agricoles en Pays de la Loire



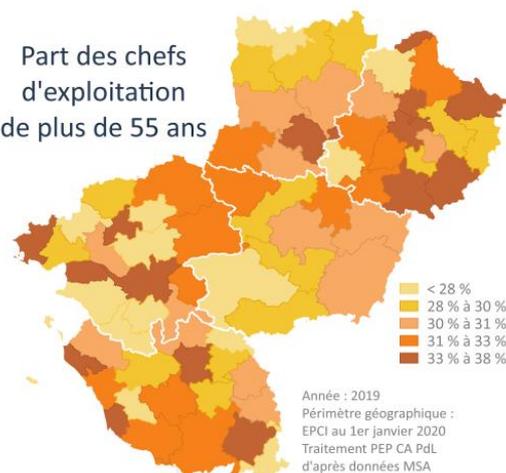
La population des chefs d'exploitation et des coexploitants suit une tendance baissière, en moyenne de -1,7 % par an depuis dix ans. Ce repli tendanciel s'est accentué depuis quelques années. Il s'élève à -2,4 % par an depuis 2015.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation en Pays de la Loire en 2019



Conjointement au recul de ses effectifs, la population des chefs d'exploitation agricole vieillit : 48 ans et demi en 2019. La part des chefs d'exploitation ligériens de plus de 50 ans s'établit à 49,6 % et celle des plus de 55 ans à 30,1 % en 2019. La part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans diffère selon l'orientation de production. Les éleveurs laitiers, de volailles, d'ovins et de caprins sont plutôt jeunes alors que les éleveurs de bovins viande, de bovins mixtes, de porcins et les céréaliers sont en moyenne un peu plus âgés. Exception faite des arboriculteurs, la part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans dans les orientations végétal spécialisé est inférieure à la moyenne régionale.

Part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans



La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est un indicateur permettant de localiser les territoires dans lesquels l'enjeu du renouvellement des actifs est prégnant. En moyenne départementale, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, se situant aux alentours de 29-31 %, est assez homogène. La carte révèle par contre qu'à l'échelle infra départementale, certains territoires sont plus concernés que d'autres par le vieillissement de la population agricole.

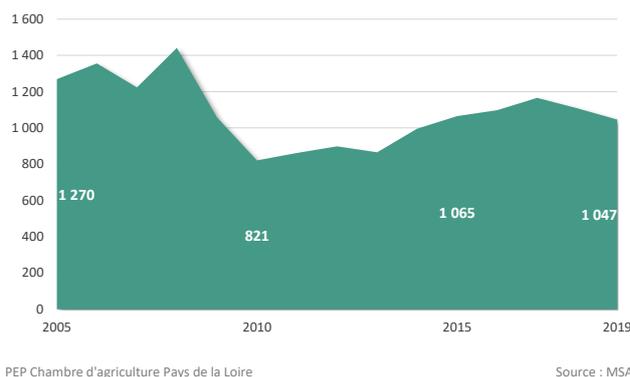
Les installations aidées et non aidées

Une évolution des installations à corrélérer aux départs

En 2019, 1 047 installations agricoles ont été recensées en Pays de la Loire. Après quatre années de progression, **le nombre des installations recule en 2018 et 2019**. Toutefois, le nombre d'installations aidées est en hausse.

La corrélation est évidemment très forte entre les départs et les installations. Entre 2005 et 2008, quand les départs avoisinaient les 2 500 agriculteurs chaque année, ce sont 1 200 à 1 500 installations qui étaient dénombrées. Cette période correspond à l'arrivée en retraite des papys boomers et la mise en place de mesures de préretraite. Avec l'arrêt en

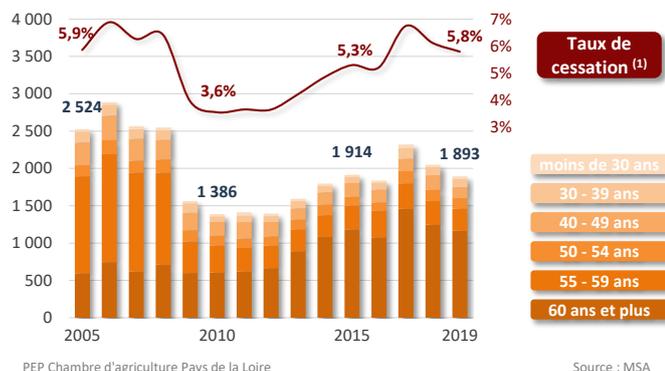
Evolution de l'ensemble des installations en Pays de la Loire



novembre 2008 de ces mesures, c'est une chute des départs qui a été observée et par conséquent des installations.

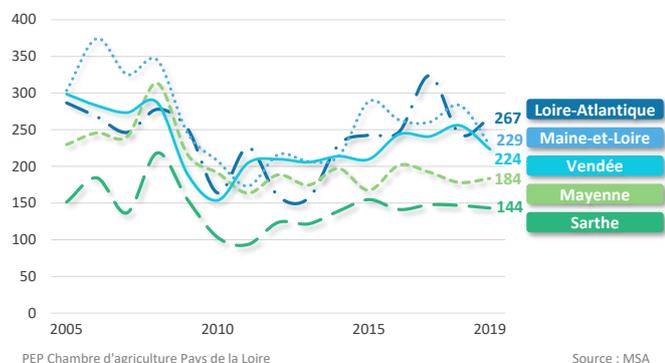
A partir de 2013, le nombre plus important de départs a permis davantage d'installations. Les départs ont ensuite fléchi en 2018 et 2019, entraînant dans leur sillage les installations qui se sont alors réduites.

Cessation d'activité agricole en Pays de la Loire : 2005 - 2019



Le taux de renouvellement² observé sur les cinq dernières années en Pays de la Loire est de 55 %, toutes orientations agricoles confondues : 1,1 installation pour 2 départs.

Evolution des installations aidées et non aidées par département en Pays de la Loire



Le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique cumulent le plus d'installations sur la période 2015-19 : 265 installations par an en moyenne ces cinq dernières années. La Vendée se place juste derrière (235 installations en moyenne).

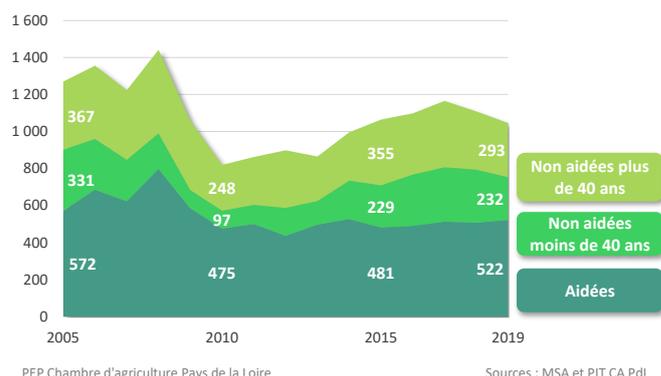
En 2012, le nombre d'installations a baissé en Loire-Atlantique alors qu'il a progressé ailleurs. La Loire-Atlantique se caractérise par une forte proportion d'installations en bovins lait : jusqu'en 2014, les installations laitières représentaient 40 à 45 % des installations du département, excepté en 2012 (32 %). Certaines installations laitières ont été anticipées avant la fin de la gestion des attributions de références de production laitière par département (création des bassins laitiers en 2012).

La Sarthe est le département ligérien comptant le moins d'installations. Elles sont stables depuis 2014, proches de 150 installations par an. Ce chiffre est à rapprocher du nombre d'exploitants plus faible dans ce département.

66 % des moins de 40 ans ont eu recours aux aides sur la période 2015-19

Sur la période 2015-19, 70 % des installés ont moins de 40 ans.

Evolution des installations aidées et non aidées en Pays de la Loire



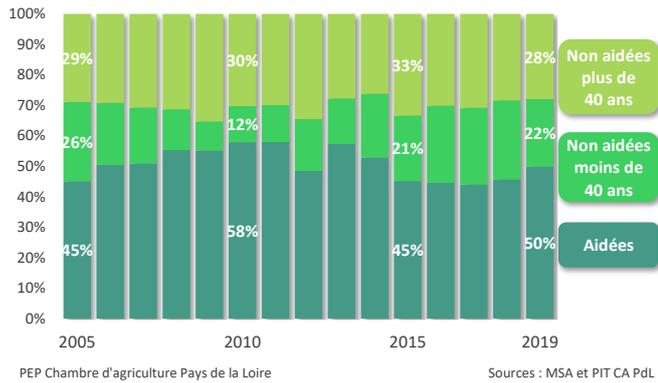
Parmi les moins de 40 ans, population cible de la DJA, 66 % ont bénéficié des aides à l'installation. Ainsi, 34 % des installés âgés de moins de 40 ans n'ont pas eu recours à la DJA alors qu'ils le pouvaient de par leur âge. A partir de 2014, la part des aidés parmi les moins de 40 ans a baissé régulièrement. Le faible montant de la DJA au regard des contraintes à accepter pour la percevoir apparaît l'explication essentielle. Il existe d'autres raisons de non recours aux aides : l'absence de diplôme, la complexité des procédures, la dimension économique des exploitations (trop petites pour être éligibles), le manque de disponibilités en temps ou le délai trop court compte tenu d'une opportunité de reprise. Les taux d'intérêt très bas proposés par les banques ont rendu sans intérêt les prêts bonifiés jeunes agriculteurs. En outre, la fin des quotas laitiers en 2015 a ouvert des perspectives d'évolution sans avoir recours aux attributions réservées aux installations aidées jusqu'ici.

La proportion d'installations aidées avait pourtant augmenté au fil du temps grâce aux modifications réglementaires apportées à la DJA.

Ainsi, depuis 2005, les productions porcines, avicoles et cunicoles sont devenues éligibles aux prêts bonifiés. Quelques années plus tard, l'accès à la DJA pour l'élevage de chevaux est devenu plus facile. L'annulation de l'obligation du stage six mois depuis 2009 avait également levé un obstacle pour beaucoup de candidats potentiels.

¹Le taux de cessation est calculé en faisant le rapport entre le nombre annuel de départs d'exploitants et le nombre total d'exploitants
²Le taux de renouvellement est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'installations et les cessations d'activité

Part des installations aidées et non aidées en Pays de la Loire

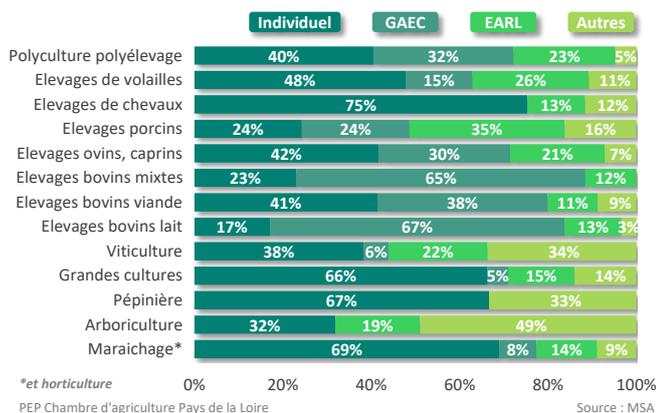


En 2017, les prêts bonifiés ont été supprimés et le montant de la DJA a été réévalué. Pour les Pays de la Loire, le montant moyen est de 27 500 € en 2019. La revalorisation de la DJA la rend désormais plus attractive. **La part des aidés parmi les moins de 40 ans se redresse en 2019** (69 % des moins de 40 ans).

Le statut individuel désormais dominant parmi les installés

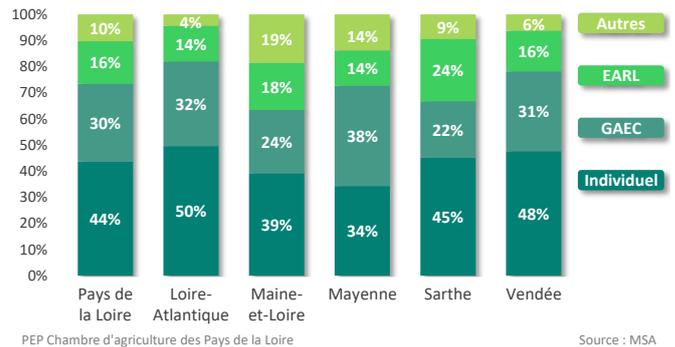
Depuis 2018, de nombreuses installations se sont réalisées en individuel, qui est devenu le statut majoritaire pour les installés. La possibilité depuis 2014 de faire des GAEC entre époux et d'accéder ainsi à la transparence dans le cadre du versement des aides PAC a favorisé le statut GAEC. Toutefois, en 2018 et 2019, respectivement 43 % et 44 % des installés ont opté pour le statut individuel, loin devant les GAEC (30 % en 2019) et les EARL (16 %).

Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole et par statut juridique en Pays de la Loire en 2019



Selon les orientations de production, les statuts juridiques sont très variables. En élevage, l'installation en GAEC est plus répandue. Elle est prépondérante en exploitations bovines laitières et mixtes. Elle reste fréquente pour les autres productions animales excepté en élevages de chevaux et de volailles, où plus de 70 % s'installent en individuel ou EARL. En végétal, le choix du GAEC à l'installation est très rare. Les autres formes sociétaires (type SCEA...) sont davantage retenues, particulièrement en arboriculture, viticulture et pépinière. Et les statuts individuels et EARL sont très présents.

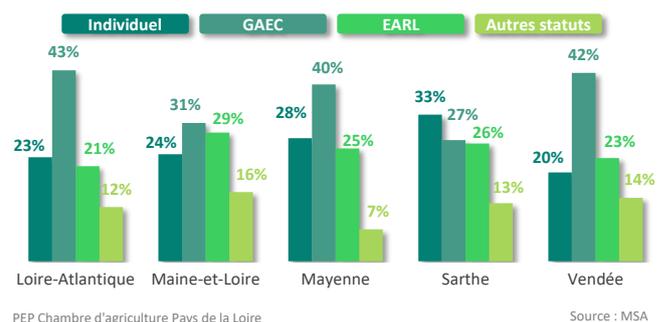
Répartition des installations (aidées ou non) par statut juridique et par département en Pays de la Loire en 2019



La Mayenne se distingue par une part majoritaire d'installations en GAEC (forte orientation laitière des installés).

En Loire-Atlantique, en Vendée et en Sarthe, les installations sont pour près de la moitié sous statut individuel en 2019.

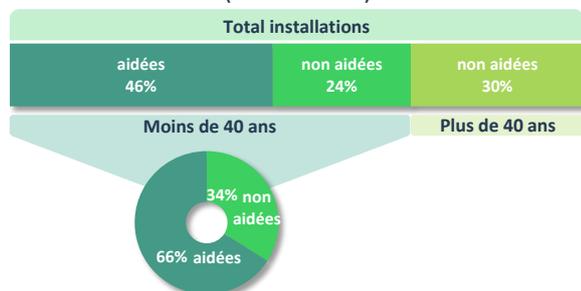
Répartition du nombre de chefs d'exploitation par type juridique et par département en Pays de la Loire en 2019



L'âge des installés

30 % des installés ont plus de 40 ans

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans en Pays de la Loire (2015-2019)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Sources : MSA et PIT CA PdL

Sur la période 2015-19, 70 % des installés avaient moins de 40 ans.

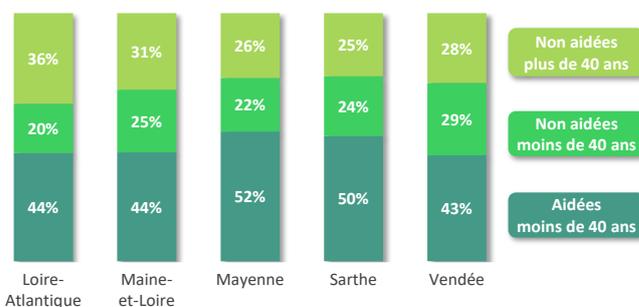
Une part non négligeable d'agriculteurs (30 % des installés) s'installent après 40 ans. Cette proportion est assez constante dans le temps. Différents profils peuvent être distingués parmi ces installés de plus de 40 ans (source : Etude CNASEA) :

- les installations « sociales » : des femmes travaillant sur l'exploitation qui veulent un statut permettant de cotiser pour une retraite d'exploitant,
- les installations tardives : on s'installe entre 40 et 45 ans, après une autre expérience professionnelle,
- les non agricoles à la recherche d'une meilleure qualité de vie : on s'installe sur des petites

surfaces, avec une orientation vente directe, transformation, accueil à la ferme,...

- les installations opportunistes : la conservation d'un patrimoine est la base du projet agricole.

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans par département en Pays de la Loire (2015-2019)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Sources : MSA et PIT CA PdL

Selon les départements, 26 à 36 % des installés ont plus de 40 ans. C'est en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire que la proportion des plus de 40 ans est la plus élevée. Le végétal spécialisé, très présent dans ces départements, compte une forte proportion d'installations de plus de 40 ans.

La part d'installations non aidées de moins de 40 ans est plus faible en Loire-Atlantique et en Mayenne (respectivement 20 % et 22 % des installés) alors qu'elle est nettement plus élevée en Vendée (29 %). Ces écarts s'expliquent par l'orientation de production des installés, l'accès à la formation professionnelle, les choix de production...

Les installations selon l'orientation de production de l'exploitation

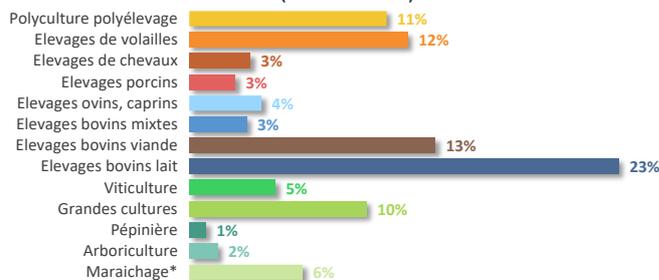
Des installations avec une orientation laitière

Le lait reste la première orientation de production où l'on s'installe en Pays de la Loire, 23 % des installations sur 2015-19. Toutefois, cette proportion se réduit depuis 2015.

Plus largement, 36 % des installations se sont réalisées en élevages bovins. Jusqu'en 2014, la part des installations laitières dépassait les 30 %. En 2015 et 2016, cette proportion est descendue à 27 %. Et la chute est vertigineuse ensuite : seulement 21 % des installations se sont effectuées en lait en 2017, 20 % en 2018 et 23 % en 2019. La crise laitière a sans doute impacté les installations dans ce secteur. A côté des installations bovines, les productions où les installations sont fréquentes sont l'élevage de volailles (12 % des installés), les exploitations de polyculture élevage (11 %) et les grandes cultures (10 %). Et excepté en maraîchage (6 %), les installations dans les autres orientations de

production ne dépassent pas 5 % des installations de la région.

Répartition des installations (aidées ou non) par orientation agricole en Pays de la Loire (2015-2019)



*et horticulture
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

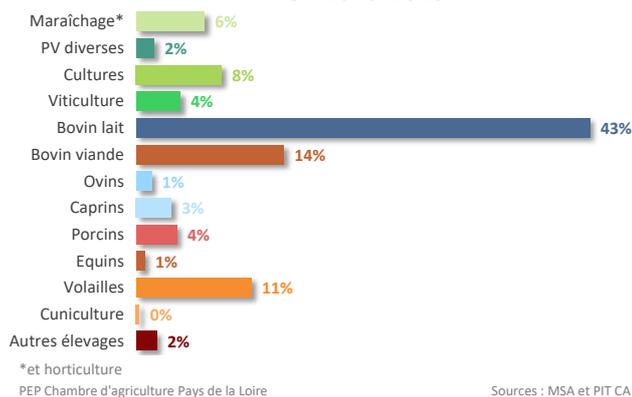
Source : MSA

NB : Attention : les installations sont classées dans l'orientation de production dominante de l'exploitation. Ainsi, par exemple, on observe 2 % d'installations classées en ATEXA porc alors qu'on comptabilise davantage d'installations en production porcine mais le porc arrive souvent en production secondaire.

Dans le temps, on observe un recul de la part des installations laitières et une légère progression en grandes cultures, en volailles et en maraîchage.

En zoomant spécifiquement sur les installations aidées, 43 % d'entre elles se sont réalisées en production laitière sur la période 2015-2019 et plus globalement 57 % des installations ont eu une orientation bovine. 8 % des installations aidées se sont classées en aviculture, proportion moindre comparé à l'ensemble des installations (12 %). Les choix de production (volailles fermières, vente directe...), la dimension en dessous de laquelle la production avicole n'est pas éligible aux aides à l'installation expliquent en partie un recours plus faible aux aides. Ceux s'installant sur moins d'une SMA (en volaille de chair standard, la SMA correspond à 1 500 m² en Vendée ou en Maine-et-Loire par exemple) ne peuvent pas bénéficier de la DJA mais par contre, ils ne rentrent pas dans le cadre des installations classées. Sans oublier, les affiliations comme chefs d'exploitations d'employés de structures avicoles appartenant à des opérateurs économiques qui viennent augmenter le nombre d'installations non aidées.

Répartition des installations aidées par orientation agricole en Pays de la Loire en 2015-2019

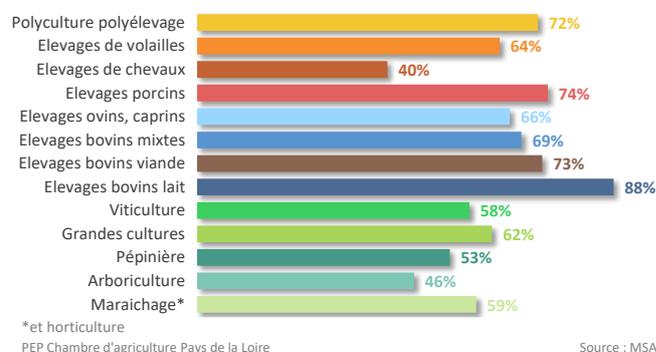


Les mêmes productions sont présentes chez les aidés et chez les non aidés. On note toutefois, une proportion plus forte d'installations bovines chez les aidés et **une part d'installations en volaille, en grandes cultures, en élevage équin et en végétal spécialisé plus élevée chez les non aidés.**

La lecture départementale fait apparaître des spécificités territoriales. En Mayenne et en Loire-Atlantique, départements très laitiers, la part des installations laitières est ultra dominante (respectivement 43 % et 30 %). En Maine-et-Loire, département agricole très diversifié, l'orientation de production des installations y est très variée. La Sarthe et la Vendée se rapprochent dans le profil de production de leurs installations avec une présence

marquée des bovins (lait mais aussi viande en Vendée), une place importante de la volaille, d'exploitations polyculture élevage, sans oublier les grandes cultures.

Poids des moins de 40 ans parmi l'ensemble des installés (aidés ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2015-2019)



70 % des installés ont moins de 40 ans. Cette proportion varie selon les orientations de production. Sans surprise, une proportion très forte de moins de 40 ans est observée en productions bovines. Par contre, en volaille où les contraintes foncières sont différentes, où il n'y a pas de droits à produire, où le choix de produire différemment (volailles fermières, vente directe...) est plus facile à mettre en place que dans d'autres productions, la part des moins de 40 ans est un peu plus faible (64 %). En élevages de chevaux, seuls 40 % des installés ont moins de 40 ans. La proportion des moins de 40 ans parmi les installés en végétal spécialisé et en grandes cultures est aussi plus faible que la moyenne (entre 46 et 62 %). Des installations plus tardives sur de petites surfaces en filière courte l'expliqueraient.

Les orientations de production des installés dans les départements des Pays de la Loire (2015 - 2019)

	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Maraîchage*	6%	11%	6%	2%	5%	6%
Arboriculture	2%	1%	2%	1%	2%	1%
Pépinière	1%	1%	2%	0%	1%	0%
Grandes cultures	10%	7%	10%	7%	9%	14%
Viticulture	5%	4%	14%	0%	1%	1%
Elevages bovins lait	23%	30%	18%	43%	14%	13%
Elevages bovins viande	13%	13%	12%	9%	7%	23%
Elevages bovins mixtes	3%	4%	3%	2%	4%	3%
Elevages ovins, caprins	4%	4%	4%	3%	2%	5%
Elevages porcins	3%	2%	2%	3%	3%	2%
Elevages de chevaux	3%	4%	4%	3%	3%	2%
Elevages de volailles	12%	8%	8%	9%	17%	20%
Polyculture, polyélevage	11%	5%	9%	14%	27%	7%

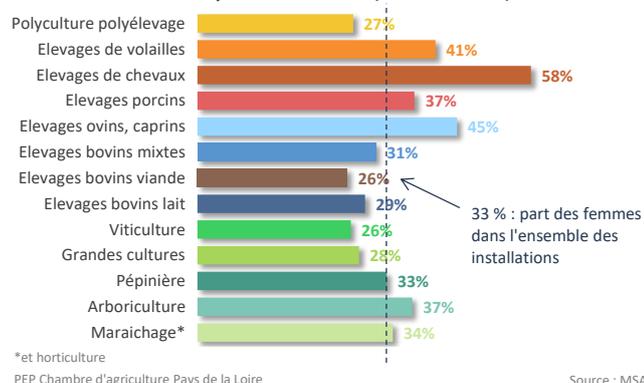
* et horticulture
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

Les femmes parmi les installés

Près de la moitié des femmes s'installent après 40 ans

Répartition des femmes dans les installations (aidées ou non) par orientation de production en Pays de la Loire (2015-2019)



Parmi l'ensemble des installés, les femmes représentent 33 % des installations. Au fil des années, cette part a eu tendance à diminuer. La proportion de femmes parmi les installés aidés a progressé de 2009 à 2012 (arrêt du stage six mois obligatoire dans le parcours à l'installation). Mais depuis 2013, cette part régresse. **Sur la période 2015-19, 18 % des installations aidées ligériennes sont féminines.**

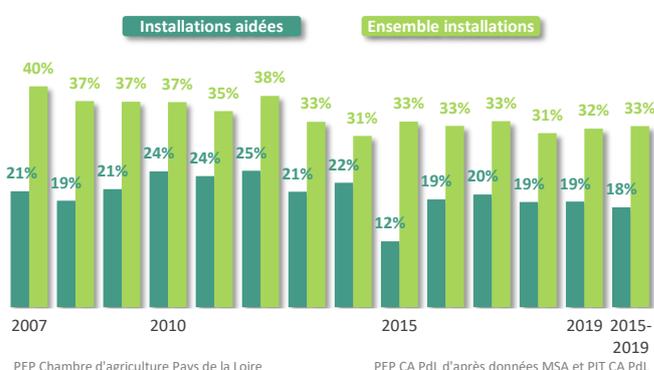
Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes. Près de la moitié ont plus de 40 ans, alors que seulement 21 % des installés

homme sont dans ce cas de figure. Parmi les plus de 40 ans, 53 % sont des femmes alors que parmi les moins de 40 ans, les femmes ne représentent que 24 % des installés.

Les femmes s'installent souvent sans les aides. Parmi les installations féminines de moins de 40 ans, 48 % se sont réalisées avec les aides sur la période 2015-19 (70 % pour les hommes).

Selon les orientations de production, la part des femmes parmi les installés est variable avec une proportion plus forte que la moyenne dans de nombreuses productions animales. C'est le cas en élevages de chevaux, porcs, volailles, ovins, caprins.

Evolution de la part des femmes dans les installations en Pays de la Loire

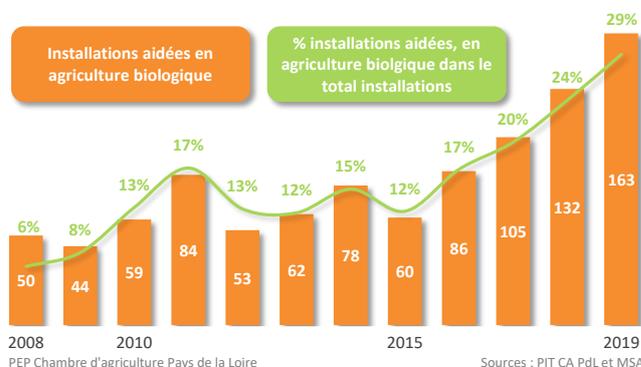


Les installations en agriculture biologique

En 2019, 3 636 exploitations sont orientées en agriculture biologique dans la région (soit 12,1 % de l'ensemble des exploitations agricoles régionales¹) et 214 932 ha sont dorénavant conduits en agriculture biologique soit 10,3 % de la SAU régionale. Les installations sont dynamiques dans ce secteur. Pour la quatrième année consécutive, le record des installations aidées en agriculture biologique est battu. **En 2019, ce sont 163 installations aidées en agriculture biologique représentant 29 % du total des installations aidées régionales.**

La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire comptent une forte proportion d'installations aidées en agriculture biologique. Habituellement, 20 à 25 % des installations aidées de Loire-Atlantique se réalisaient dans ce mode de production. En 2018, cette proportion a atteint 40 % et même 45 % en 2019. Dans le département angevin, cette part est également très élevée, 36 % en 2019. En Sarthe, les installations orientées en agriculture biologique ont fortement progressé et

Evolution des installations aidées en agriculture biologique en Pays de la Loire



ont atteint 24 % des installations aidées en 2019. Chaque année, 10 à 15 % des installations aidées de Mayenne s'orientent vers l'agriculture biologique. Et cette part oscille entre 10 et 20 % en Vendée.

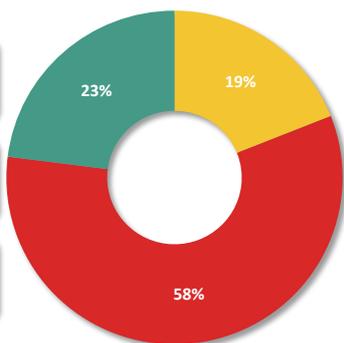
¹ 30 118 exploitations selon les Comptes de l'agriculture en Pays de la Loire (nombre total d'exploitations agricoles sans seuil de surface ou d'activité).

Le type d'installations aidées en agriculture biologique en Pays de la Loire en 2019

Reprise d'une exploitation déjà en AB
(19% en bovin lait, 19% en maraîchage, 19% en bovin viande)

Association dans une exploitation déjà en AB
(47% en bovin lait, 25% en bovin viande, 13% en viticulture)

Installation et conversion
(28% en bovin lait, 13% en maraîchage, 11% en caprin, 11% en bovin viande)

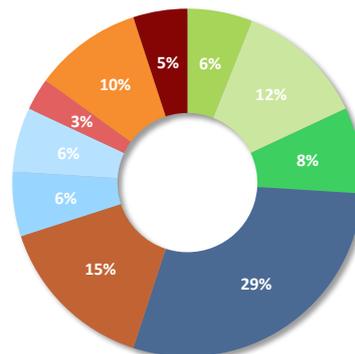


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : PIT CA PdL

Près de 60 % des installations aidées en agriculture biologique s'accompagnent d'une conversion.

Les installations aidées en agriculture biologique selon l'orientation de production en 2019



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : PIT CA PdL

Les installations aidées en agriculture biologique ont des orientations de production très diversifiées. 44 % sont à orientation bovine en 2019 et les installations en maraîchage sont nombreuses (12 % des installations).



Aides à l'installation

(d'après les informations transmises par le Pôle Installation Transmission de la Chambre d'agriculture)

• Evolution de la réglementation

Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, des dispositifs ont été mis en place, sous forme de dotations (DJA, dotation jeunes agriculteurs), de prêts à taux réduits, d'exonération de cotisations sociales et d'abattements fiscaux....

En 1973, la DJA est créée. D'abord réservée aux zones de montagnes et défavorisées, elle est étendue en 1976 à l'ensemble du territoire. La politique des années 90 vise à élargir les publics visés par la DJA en favorisant la diversification des revenus, la pluriactivité et en encourageant la venue des personnes non issues du milieu agricole. En parallèle, les critères d'attribution de la DJA se durcissent : niveau BTA et stage six mois deviennent obligatoires. Depuis 2009, l'obligation du stage six mois est annulée, cette condition étant jugée trop contraignante pour l'accès aux aides, notamment pour les femmes.

Parallèlement, depuis le début des années 90, les collectivités territoriales peuvent proposer des aides locales directes qui complètent la politique nationale.

Depuis 2015, la DJA s'est adaptée au contexte régional par l'intégration de critères régionaux de modulation.

En 2017, les prêts bonifiés sont supprimés et le montant de la DJA est revalorisé.

• Les conditions actuelles d'attribution de la DJA

La DJA est attribuée pour une installation à titre principal, secondaire ou progressive, quelle que soit la forme d'installation (individuelle ou sociétaire). Son montant est fixé dans les limites prévues par zones géographiques (plaine, défavorisée et montagne). Et il faut remplir certaines conditions pour bénéficier des aides :

- être âgé de 18 à 39 ans inclus,
 - avoir un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé,
 - avoir effectué le stage collectif « 21 heures »,
 - réaliser une étude économique complétée par un plan d'entreprise (PE) sur quatre ans qui sera validé en CDOA,
 - établir un projet dégageant un revenu agricole prévisionnel suffisant (au minimum un SMIC) au terme des quatre premières années,
 - s'installer sur une structure répondant à l'AMA (Activité Minimale Agricole) et dégageant une Production Brute Standard comprise entre 10 000 € et 1 200 000 € par associé,
 - l'exploitation doit constituer une unité économique indépendante,
 - pendant quatre ans, le bénéficiaire doit rester agriculteur et tenir une comptabilité de gestion,
 - dans un délai de quatre ans, le bénéficiaire doit réaliser des travaux de mise en conformité des équipements repris, satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux,
 - prévenir l'administration de toute modification majeure (avenants).
- Depuis 2015, les installés répondant aux conditions de la DJA reçoivent, dans le cadre des paiements découplés du premier pilier de la PAC, un paiement additionnel jeune agriculteur. D'un montant d'environ 70 €/ha, ce complément des DPB est versé pendant cinq ans dans la limite de 34 hectares par exploitation comportant un JA. Il varie chaque année en fonction des demandes. En 2019, ce montant était de 90 €/ha et de 102 €/ha en 2020.



Les installations sur le territoire ligérien (données 2015-19)

Installations en Mayenne

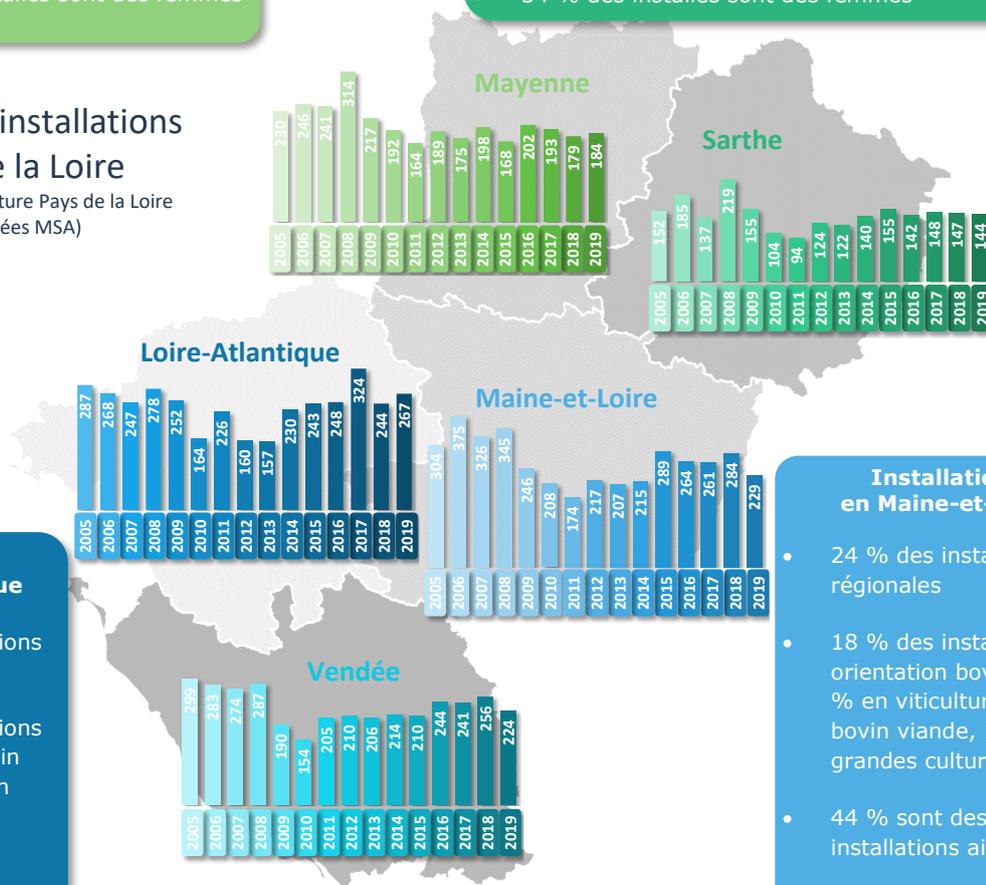
- 17 % des installations régionales
- 43 % des installations en orientation bovin lait, 14 % polyculture élevage
- 52 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 71 % installations aidées
- 34 % des installés sont des femmes

Installations en Sarthe

- 13,5 % des installations régionales
- 27 % des installations en orientation polyculture élevage, 17 % en volaille, 14 % en bovin lait
- 50 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 68 % installations aidées
- 34 % des installés sont des femmes

Evolution des installations en Pays de la Loire

(PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire d'après données MSA)



Installations en Loire-Atlantique

- 24 % des installations régionales
- 30 % des installations en orientation bovin lait, 13 % en bovin viande, 11 % en maraichage
- 44 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 69 % installations aidées
- 33 % des installés sont des femmes

Installations en Maine-et-Loire

- 24 % des installations régionales
- 18 % des installations en orientation bovin lait, 14 % en viticulture, 12 % en bovin viande, 10 % en grandes cultures
- 44 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 63% installations aidées
- 32 % des installés sont des femmes

Installations en Vendée

- 21,5 % des installations régionales
- 23 % des installations en orientation bovin viande, 20 % en volaille, 14 % en grandes cultures, 13 % en bovin lait
- 43 % sont des installations aidées
- Parmi les moins de 40 ans : 59 % aidées
- 31 % des installés sont des femmes



Avec la contribution financière au compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Pôle Economie et Prospective de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Pierre-Yves AMPROU Tél. 02 41 18 60 60 Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
 Christine GOSCIANSKI Tél. 02 41 18 60 57 Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr
 Clémentine LIBEER Tél. 02 41 18 60 51 Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
 Eliane MORET Tél. 02 43 67 37 09 Mail : eliane.moret@pl.chambagri.fr
 Nicolas ROUAULT Tél. 02 41 18 60 36 Mail : nicolas.rouault@pl.chambagri.fr

